



Ecoles Européennes

Bureau du Secrétaire général

Ref : 2014-11-L-6 KK/LB
Bruxelles, le 12 novembre 2014

**Groupe Unitaire pour le Développement
des Ecoles Européennes (GUDEE)**

E-mail : gudee@gudee.eu

A l'attention de la Présidence de GUDEE,

**Objet : Votre article publié dans la revue du mois de novembre 2014 de GUDEE sur
l'ouverture d'une Ecole européenne en Chine**

Messieurs,

A ma grande surprise, j'ai découvert dans votre revue du mois de novembre dernier que les Ecoles européennes auraient ouvert un établissement en Chine. Ce n'est évidemment pas le cas puisqu'en vertu de la Convention portant statut des Ecoles européennes, seuls les 28 Etats-membres de l'Union européenne peuvent accueillir sur leur sol une Ecole européenne ou une Ecole européenne agréée.

Il s'ensuit que l'école dont question dans l'article de Monsieur Ignazio IACONO, Président du CCP, n'est ni une Ecole européenne au sens de l'article 2 de la Convention précitée, ni une école agréée par le Conseil supérieur conformément à la procédure d'agrément prévue à cet effet. L'école dont question dans cet article n'est autre qu'un établissement scolaire chinois qui a pris l'initiative de suivre le même curriculum que celui qui est suivi dans les Ecoles européennes jusqu'à la cinquième année secondaire. Le Conseil supérieur n'exerce aucune autorité, ni aucun contrôle de qualité sur cet établissement et l'enseignement qui y est dispensé.

Je crains dès lors que votre article, en ce qu'il présente cet établissement comme une « Ecole européenne », n'induisse en erreur un certain nombre de vos lecteurs, et ce d'autant plus qu'il a été publié dans la revue du « Groupe Unitaire pour le Développement des Ecoles Européennes », ce qui laisse supposer que ledit établissement serait reconnu comme faisant partie intégrante du système des Ecoles européennes. Pour ce motif, j'estime qu'il serait souhaitable que GUDEE publie soit un rectificatif, soit un complément d'informations par rapport à cet article.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.


Kari KIVINEN
Secrétaire général

Copie: M. Lewis, Directeur de l'Ecole européenne de Bergen.

Bureau du secrétaire général des Ecoles européennes c/o Commission européenne, Bât. Joseph II 30, 1049 Bruxelles - Belgique

Bureau: J11/30 - 02/124. Téléphone: ligne directe +32 (2) 295 37 47. Télécopieur: +32 (2) 298 62 98.

<http://www.eursc.eu>

E-mail: kari.kivinen@eursc.org